

## COLLOQUE IFURTA

Lundi 14 mai 2018  
à Aix-en-Provence

# LES PASSAGERS INDISCIPLINES

## ENJEUX JURIDIQUES ET OPERATIONNELS

Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence  
Amphithéâtre Pereisc

### OBJET DU COLLOQUE

Les passagers turbulents : une plaie pour le transport aérien.

Les incidents liés à des passagers indisciplinés dits « PAXI » dans le jargon du transport aérien se multiplient, avec une violence accrue, et contraignent ainsi les opérateurs à réagir.

Les régulateurs et associations des transporteurs aériens s'intéressent également de près à ce phénomène pouvant, au-delà de l'atteinte à l'image et au confort des passagers, mettre en péril la sécurité des vols et l'intégrité physique des équipages ou des passagers à bord.

L'imprévisibilité et l'amplitude avec lesquelles les passagers peuvent par leur comportement porter atteinte à la sécurité et au confort d'un vol perturbe le travail de toutes les mailles opérationnelles du transport aérien.

La Convention de Tokyo de 1963, qui encadre le traitement de ces voyageurs, a été amendée par le Protocole de Montréal de 2014, adopté lors de la conférence diplomatique de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Ce nouveau texte prévoit une série de mesures visant à dissuader davantage les comportements indisciplinés notamment en étendant la compétence juridictionnelle des Etats.

Ces mesures seront-elles efficaces ?

Le Transport Aérien commercial s'inscrivant aujourd'hui dans une dynamique globalisée et de plus en plus compétitive, la diversité des cadres juridiques et la superposition des normes nationales, communautaires et internationales peuvent faire obstacle à l'élaboration d'une réponse claire et efficace à ce phénomène propre à l'aviation commerciale. Ce dernier engendrant parfois de lourdes conséquences pour les stratégies opérationnelles, juridiques et d'image des compagnies aériennes.

Comment appréhender ce phénomène pour les différents acteurs du transport aérien ?

Quels mécanismes juridiquement acceptables peuvent-ils être mis en place ?

Quelle coordination promouvoir entre les différents acteurs ?

Cette journée du 14 mai 2018 aura pour finalité d'apporter un éclairage et des pistes de réflexion sur les moyens qui peuvent être mis en place afin de traiter de la façon la plus harmonisée et efficace entre les différents acteurs du transport aérien les problématiques posées par les passagers indisciplinés.

# PROGRAMME

---

## LUNDI 14 MAI 2018

---

08h45 Accueil café

09H10 Ouverture du colloque :

- Jean-Philippe AGRESTI, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique
- Cyril BLOCH, Directeur du Pôle transports, Codirecteur du Centre de Droit Économique

9H15 Introduction, déroulement du colloque

- Julie LABORDE DIT BOURIAT, Directrice IFURTA, Vice-Directrice Pôle transports

9H20 Ouverture de la 1<sup>ère</sup> session : Présentation des travaux des étudiants de l'IFURTA

Groupe 1 : Définition, classification & statistiques : l'étendue du phénomène

Introduction du phénomène de l'indiscipline dans l'aviation civile

- Ariane ANEZO, IFURTA

L'appréhension juridique des PAXI : Réelle qualification ou Objet Juridique Non Identifié ?

- Nadjib-Slim ZENINE, IFURTA

Les difficultés économiques et humaines par l'indiscipline des passagers

- Marine LEGOUY, IFURTA

09h40

### **1<sup>ère</sup> session : Les problèmes juridiques soulevés par la question des PAXI à l'échelle multilatérale et nationale : Evaluation de la menace et réponses apportées**

Récentes évolutions du phénomène des PAXI dans le secteur aérien au niveau mondial

- Marie-Caroline LAURENT, Directeur adjoint Affaires Européennes, IATA
- Stéphane CORCOS, Direction de Programme, Evolutions réglementaires DGAC
- Terry OLSON, Conseiller Juridique du Directeur Général de l'Aviation Civile, président du comité juridique de l'OACI

Les PAXI : Quelles menaces à l'ordre public ?

- Pascal DUPONT, Commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe des armées, juriste en droit aérien

10H40 Table ronde - débat

En présence de tous les conférenciers de la 1<sup>ère</sup> session, questions réponses avec les participants

11H10 Pause-café

11H20

## 2<sup>ème</sup> session : La réponse des opérateurs : les compagnies aériennes

### Les PAXI vue du cockpit

La réponse d'Air France : Pôle PAXI, Formation PAXI, Blacklist (1<sup>ère</sup> initiative française : retours plus d'1 an après le lancement)

- Gilles LECLAIR, Directeur de la Sécurité Air France, Préfet
- Serge ALLOUCHE, Conseiller PNC et responsable des opérations aériennes, Direction de la Sécurité, Air France

### Les problématiques spécifiques des PAXI pour une compagnie Charter

- Armenouhie EKMEKCHIAN, Responsable juridique Aigle Azur

### 12H30 Table ronde - débat

En présence de tous les conférenciers de la 2<sup>ème</sup> session, questions réponses avec les participants

### 13H00 Cocktail Déjeunatoire

### 14h15 - Présentation des travaux des étudiants de l'IFURTA

#### Groupe 2 – Qu'en est-il à l'étranger ? Benchmark des compagnies étrangères - Quelles réglementations ? Quelles réponses ?

- Jennifer COURBES, IFURTA
- Mathilde BUNEL, IFURTA

### 14h25 - La gestion des PAXI pour une compagnie étrangère : l'exemple d'Aeroflot

- Eleena N. YEGOROVA, Security Manager, International Affairs, AEROFLOT

### 14h40 Ouverture de la 3<sup>ème</sup> session/Présentation des travaux des étudiants

#### Groupe 3 : La question juridique de l'équilibre entre sanction/réaction et respect de la dignité humaine ?

- Guilhem BAZILE
- Hélène HEBERT

14h50

## 3<sup>ème</sup> session : Le rôle des Autorités face au phénomène

### Le rôle des autorités de police aéroportuaire

- Jérôme DURAND, Commissaire et Responsable de la Police aux Frontières Aéroport Marseille Provence

### Les agents de Sécurité : un rôle de détection/ de prévention ?

- Jérôme MORBY, Responsable Exploitation ICTS Marseille

### Le point de vue de la Justice

- Philippe BOURION, Procureur Adjoint du TGI de Bobigny

## Panorama de la jurisprudence en matière de PAXI

- Fabrice PRADON, avocat à la cour, Clyde & Co

### 16h00 Table ronde - débat

En présence de tous les conférenciers de la 3ème session, questions réponses avec les participants

### 16h30 Pause-café

### 16h50 Rapport de synthèse

- Philippe DELEBECQUE, Professeur de droit, Agrégé des Facultés de droit

### 17h20 Clôture du colloque

- Cyril BLOCH/Julie LABORDE DIT BOURIAT

### 17H45 Cocktail de clôture

## PARTENAIRES

---



*Sponsors : nous contacter 04 42 17 28 62*



**Pôle Transports | CDMT • IFURTA** - Centre de Droit Maritime et des Transports | Institut Universitaire et de Recherche du Transport Aérien  
3, avenue Robert-Schuman - 13628 Aix-en-Provence cedex 1 - tél. standard : +33 (0)4 42 17 28 62 - fax : +33 (0)4 42 17 29 12  
courriel : [fdsp-pole-transports@univ-amu.fr](mailto:fdsp-pole-transports@univ-amu.fr) - site : <https://pole-transports-facdedroit.univ-amu.fr>